

comme son Créateur et son unique et véritable Seigneur. Que l'obligation naturelle des parents est d'instruire leurs enfants et de leur procurer cette connaissance, aus-tôt qu'ils peuvent voir briller cette lumière de la raison ; et, par conséquent, de les diriger et élever avec tant de soin, qu'ils ne soupirent et n'aspirent qu'après leur dernière fin, et qu'ils travaillent à l'atteindre par les premiers actes de leur intelligence et de leur volonté. Les parents devraient aussi faire tous leurs efforts pour les détourner de ces puérités funestes, auxquelles la nature dépravée est enclin quand on ne la retient pas et qu'on ne la guide pas. Si les pères et mères s'occupaient de bonne heure à prévenir ces illusions trompeuses et ces mauvaises habitudes de leurs enfants, en les initiant dès le premier âge à la connaissance de leur Dieu et de leur Créateur, ceux-ci se trouveraient ensuite bien plus disposés à le reconnaître et à l'adorer. Ma sainte Mère (la Bonne sainte Anne !), ignorant ma sagesse et mon état, tint cette conduite à mon égard avec tant d'exactitude et de diligence, qu'en me portant dans son sein, elle adorait en mon nom le Seigneur, lui offrait pour moi de profonds hommages et de justes actions de grâces de ce qu'il m'avait créée, et le priait de me garder, de me défendre et de me procurer une heureuse naissance. Les parents doivent de même demander à Dieu, avec ferveur, qu'il fasse par sa Providence divine que leurs enfants puissent recevoir le baptême, et que leurs âmes soient délivrées de la servitude du péché originel."

*Réflexion.* — Oui, si toutes les Mères de Famille imitaient cette sanctifiante conduite de la Bonne sainte Anne, les familles seraient plus heureuses, parce que les enfants seraient par là plus portés à l'aimable et engageante vertu de piété, laquelle, selon nos Saints Livres, est utile à tout : leurs jeunes intelligences